



Bpifrance/Ademe : nouveau concours d'innovation 2018 pour financer jusqu'à 45% des projets du numérique

Bpifrance et l'Ademe lancent le nouveau Concours d'Innovation 2018 qui remplace désormais le Concours d'Innovation Numérique (CIN) et le Concours Mondial d'Innovation (CMI). Ouvert à candidature aux entreprises du numérique jusqu'au 13 mars prochain, Sogedev – cabinet de conseil et d'expertise en financement public – propose un rapide tour d'horizon du dispositif ! Une opportunité de financement pour les projets de Recherche, Développement et Innovation (RDI) des entreprises !

Menée par Bpifrance et l'Ademe et lancée en décembre dernier, cette nouvelle récompense s'adresse aux startups et PME du numérique en quête de notoriété et de financements attractifs pour développer leurs projets de Recherche, Développement et Innovation (RDI) ! Pour pouvoir bénéficier de cette aide financière attractive, les entreprises lauréates doivent présenter des projets de Recherche, Développement et Innovation (RDI) dont le budget est compris entre 600K€ et 5M€, et dont la réalisation s'étale sur 1 à 3 ans.

Par ailleurs, le montant de cette aide à l'innovation pourra atteindre jusqu'à 45 % du total des dépenses pour les petites entreprises et 35 % pour les moyennes entreprises ! Cette somme sera versée principalement sous forme de subventions (2/3 de la somme) et sous forme d'avances remboursables (1/3 de l'aide).

Comme le souligne Charles-Edouard de Cazalet, Directeur Associé chez Sogedev « Le concours d'innovation est une belle opportunité proposée par Bpifrance et l'Ademe afin de financer jusqu'à 45 % d'un projet de R&D futur, dont une part importante en subvention ! Ça confirme la participation active de ces organismes auprès des entreprises technologiques françaises dans le but de faire éclore les futures pépites ! »

Plus d'infos...